

COMMUNE DE TRONGET

DELIBERATIONS

Département L'an deux mil dix sept,
L'Allier le 09 mai à 20 heures 30
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Jean-Marc DUMONT.

Convocation
du 03/05/2017 Etaient présents : Mrs Patrick AMATHIEU, M. Laurent
BRUN, Daniel CANTE, M. Jean-Marc CARTE, M. Jean-Bernard
CONTOUX, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Stéphane
HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck
VALETTE, Mmes Elena BARANSKI, Mme Michèle CARLIER,
Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Membres en
exercice :15
présents :15 Formant la majorité des membres en exercice.
M.HERAULT Stéphane a été élu secrétaire.

MARCHE DE MAITRISE D'AMENAGEMENT DU BOURG ATTRIBUTION N°45/2017

Vote Pour : 15 Vote Contre :0 Abstention :0

Dans le cadre du projet d'aménagement de bourg et de la désignation d'un maître d'œuvre, une procédure de marché public à procédure adaptée a été lancée afin de réaliser la mission ci-après :

Aménagement des abords de la RD 945 et de la RD 107 :

1/ Mission de base :

- étude d'avant projet (AVP)
- étude de projet (PRO)
- assistance pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT)
- visa des pièces techniques fournis par l'entreprise (VISA)
- direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

2/ Missions complémentaires :

- préparation pour le maître d'ouvrage des éléments nécessaires (projets de courrier, plans) au respect des articles L554-1 à L554-5 et R554-38 du code de l'environnement relatifs aux consultations des concessionnaires en tant qu'exécutant de travaux.
- Missions d'information et de communication auprès de la population. Au titre de cette mission, il est demandé au maître d'oeuvre d'organiser au minimum une réunion publique.

.../...

Le marché fait l'objet d'une décomposition en tranches :

- Tranche ferme :

- mission complète : AVP + PRO + ACT+ VISA + DET +AOR : RD945 trottoirs Est (secteurs 11b-12b) et RD107 entrées de bourg et place du marché aval (secteurs 5-6-19-20) : Travaux prévus en 2017
- mission partielle : AVP + PRO : RD945 : partie centrale devant mairie et collège et trottoirs Ouest (secteurs 9-11a-12a) ; sortie lotissement (secteur 10) et carrefour RD945/RD107 (secteur 8)

- Tranche optionnelle n°1 :

- Mission partielle ACT+VISA+DET+AOR : Travaux prévus en 2018 : carrefour RD945 /RD107 (secteur 8)

- Tranche optionnelle n°2 :

- Mission partielle ACT+VISA+DET+AOR : Travaux prévus en 2019 : RD 945 trottoirs Ouest et partie centrale devant mairie et collège (secteur 11a-12a-9) et sortie lotissement (secteur 10)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée par le maître d'ouvrage à 390 880 € HT

- Tranche ferme : 129 220 € HT
- Tranche optionnelle n°1 : 80 622 € HT
- Tranche optionnelle n° 2 : 180 338 € HT

De manière à respecter le principe de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, une annonce sur la plateforme www.marches-publics.allier.fr a été publiée le 10 mars 2017.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 mars 2017 à 17 heures 00. Les offres devaient être transmises à Mr le Maire de la commune de Tronget.

Les critères de choix des candidats et des offres, déterminés lors de la consultation par le règlement, étaient les suivants :

- 1. Compétences au vu des justificatifs fournis par le candidat (40%)**
- 2. Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique présentée (40%)**
- 3. Prix (20 %)**

4 bureaux d'études ont remis des offres :

- Réalités 34 rue Georges Passé 42300 Roanne
- Cabinet Serre Hubert Truttmann 18 Avenue du Lac d'Allier 03200 Vichy/cotraitante Nathalie Lespiaucq Taravant 63210 Perpezat
- BTM Etudes 20 rue Camille Desmoulins 03100 Montluçon/cotraitant Brunner Emmanuel Résidence du Parc 2 Av de Brocqueville 63140 Chatel Guyon
- A2I SAS Iché Ingénierie 7 Ruelle Traversière 87150 Cussac/cotraitant SALTUS rue T. Edison – ZI du Pavillon 87200 Saint-Junien

.../...

Au vu des critères établis, une analyse provisoire avant négociation a été réalisée :

PRESTATAIRES	Critère 1 Compétences		Critère 2 Valeur technique		Critère 3 Prix		Total note pondérée	Classement
	note	note pondérée 40 %	note	note pondérée 40 %	note	note pondérée 20 %		
REALITES	9	3,60	7,15	2,86	10	2	8,46	2
TRUTTMANN/ LESPIAUCQ	8	3,20	8,93	3,57	8,40	1,68	8,45	3
BTM/BRUNNER	8,5	3,40	6,87	2,75	8,97	1,79	7,94	4
A2I/SALTUS	9,5	3,80	8,53	3,41	9,39	1,88	9,09	1

Après examen des offres initiales, et éventuelle régularisation des offres conformément à l'article 59 du décret du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les deux candidats ayant présenté la meilleure offre. Lors de cette négociation seront abordés le contenu des prestations et l'adaptation du prix aux prestations finalement retenues. Le pouvoir adjudicateur pourra décider toutefois d'attribuer le marché sans négociation.

Une audition du bureau d'études Réalités et du bureau d'études A2I a eu lieu le 3 mai 2017.

PRESTATAIRES	Critère 1 Compétences		Critère 2 Valeur technique		Critère 3 Prix		Total note pondérée
	note	note pondérée 40%	note	note pondérée 40%	note	note pondérée 20%	
REALITES	9	3,6	8,48	3,39	10	2	8,99
A2I/SALTUS	9	3,6	8,53	3,41	9,18	1,84	8,85

Pour information les propositions de prix étaient les suivants :

ELEMENTS DE MISSION	REALITES	A2I/SALTUS
Tranche ferme	10 177,78	11 860,02
Tranche optionnelle n°1	2 410,59	2 253,87
Tranche optionnelle n°2	5 392,11	5 041,53
TOTAL HT	17 980,48	19 155,42
Remise commercial suite à audition	390,88	0,00
TOTAL HT	17 589,60	19 155,42
NOTE	10/10	9,18/10

.../...

Au vu de l'analyse définitive des offres, le conseil municipal décide de retenir le bureau Réalités à Roanne pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 589.60 euros H.T.

PRESTATAIRES	Critère 1 Compétences		Critère 2 Valeur technique		Critère 3 Prix		Total note pondérée	Classement définitif
	note	note pondérée 40 %	note	note pondérée 40 %	note	note pondérée 20 %		
REALITES	9	3,60	8,48	3,39	10	2	8,99	1
TRUTTMANN/ LESPIAUCQ	8	3,20	8,93	3,57	8,22	1,64	8,41	3
BTM/BRUNNER	8,5	3,40	6,87	2,75	8,78	1,76	7,91	4
A2I/SALTUS	9	3,60	8,53	3,41	9,18	1,84	8,85	2

**CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG :
ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT ET AU DEVELOPPEMENT
DEMANDE D'ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
N°46/2017**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Suite à la délibération N°01/2017 du 09 février 2017 sollicitant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'étude préalable à l'aménagement et développement de la Commune afin :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental dans le cadre d'un accord définitif suite à l'accord de principe de la commission permanente du 24 avril 2017 pour l'étude préalable à l'aménagement et au développement de la Commune pour une aide auprès du Conseil Départemental sur un montant de dépense de **7 850.00 euros H.T.** à hauteur de 70 % soit 5 495.00 euros et approuve le plan de financement joint.

**CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG :
MAITRISE D'ŒUVRE DEMANDE D'ACCORD DEFINITIF DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
N°47/2017**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Suite à la délibération N°01/2017 du 09 février 2017 sollicitant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le contrat communal d'aménagement de bourg et notamment sur le marché de maîtrise d'œuvre afin :

- d'améliorer la sécurité de l'accès des enfants aux écoles : permettant d'améliorer la sécurité des enfants sur les voies communales ou intersections
- de sécuriser les cheminements piétonniers ou cyclistes par la réalisation d'aménagements et voies de circulation spécifiques aux cyclistes et piétons
- de supprimer des points considérés comme particulièrement dangereux au regard de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental dans le cadre d'un accord définitif suite à l'accord de principe de la commission permanente du 24 avril 2017 pour le marché de maîtrise d'œuvre du contrat communal d'aménagement de bourg pour une aide auprès du Conseil Départemental sur un montant de dépense de **17 589.60 euros H.T.** à hauteur de 30 % et approuve le plan de financement joint.

**DEMANDE D'AIDE A L'AMELIORATION DES CHAUDIERES A GAZ NATUREL
AUPRES DU SDE 03 :
- Ecole Maternelle
- Salle Robert DETERNES
N°48/2017**

Vote Pour : 15

Vote Contre :0

Abstention :0

La Commune de Tronget a engagé une réflexion sur le fonctionnement des bâtiments communaux. L'objectif à terme est notamment de pouvoir optimiser les consommations énergétiques notamment en modernisant deux chaufferies, l'une à l'école maternelle et l'autre à la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal :

- sollicite le SDE 03 pour le versement d'un fonds de concours du SDE 03 au titre de l'amélioration des chaudières à gaz naturel pour chaque chaufferie sur un taux de 20 % plafonnée à 3 500.00 euros par chaufferie
- approuve les deux estimations réalisées d'un montant de : 7 789.70 euros H.T. pour l'école maternelle et 12 412.30 euros H.T. pour la salle Robert DETERNES
- approuve les 2 conventions de fonds de concours avec le SDE 03,
- autorise M le maire à signer tous les documents relatifs.

**CESSION DE TERRAIN
N°49/2017**

Vote Pour : 15

Vote Contre :0

Abstention :0

Monsieur Le Maire indique qu'il a été sollicité par M. et Mme LEBOUCHER pour l'acquisition d'une petite parcelle de terrain référencée ZH N°31 dans l'hypothèse où ils seraient acquéreur d'une propriété bâtie qui jouxte leurs habitations.

Compte tenu et sous réserve de l'achat par le demandeur de la propriété des consorts DESNAUDS, le Conseil Municipal décide de céder gratuitement la parcelle ZH N°31 d'une superficie de 76 m² à M. et Mme LEBOUCHER. Le demandeur prendra tous les frais affairant à cette affaire.

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

